

Concertation citoyenne sur la vaccination : le bilan de Santé publique France

Matthieu Humez,
chargé de communication
à Santé publique France

Une concertation pour restaurer la confiance dans les vaccins

La vaccination est un pilier historique de l'action de santé publique. Pourtant, des interrogations et une certaine défiance à l'égard des vaccinations se sont fait jour dans la population française au cours des trois dernières décennies. Si la France n'est pas le seul pays concerné par cette relative désaffection, elle reste particulièrement touchée. Pour tenter d'y répondre, les pouvoirs publics ont organisé en 2016 une concertation citoyenne sur la vaccination. L'objectif de cette démarche a permis de mieux comprendre les inquiétudes et critiques qui subsistent à l'égard des vaccinations en France, afin de mieux y répondre. Démarche innovante, cette concertation a permis d'impliquer des citoyens dans l'élaboration d'une politique de santé. Santé publique France revient sur cette approche qui s'inscrit directement dans les évolutions législatives des vaccinations obligatoires du nourrisson.

Parvenir à un dialogue constructif sur les vaccinations

Pour faire émerger une parole citoyenne sur la vaccination, la stratégie choisie par les pouvoirs publics s'est inspirée de celle de l'Institut national du cancer (INCa) qui a conduit une concertation sur la question du dépistage organisé du cancer du sein en 2015. Pour appliquer cette méthode, des représentants de la société civile, des chercheurs en sciences humaines et des professionnels de santé se sont réunis sous la présidence du professeur Alain Fischer afin de constituer un comité pluridisciplinaire. Avec le

soutien de Santé publique France, ce comité a organisé la concertation et en a fait la synthèse dans un rapport [1] contenant plusieurs propositions pour améliorer la confiance tout en améliorant la protection collective contre les maladies.

Le comité a structuré la concertation par étapes tout au long de l'année 2016. Au lancement, deux enquêtes d'opinion qualitatives ont été réalisées par Santé publique France. Cette étude a permis de fournir une image actuelle et objective des perceptions, attentes et réticences de la population et des professionnels de santé à l'égard des vaccinations. Ensuite, deux jurys - un de citoyens, un de professionnels de santé non spécialistes de la vaccination - ont été mandatés par le comité pour débattre, s'informer et auditionner les acteurs de leur choix afin de produire chacun un avis argumenté sur la vaccination. Le comité a parallèlement réalisé ses propres auditions pour comprendre les intérêts collectifs et particuliers existant autour des vaccinations. Citoyens, associations de patients et d'usagers, professionnels de santé, journalistes, sociétés savantes, industriels, institutions, ligues anti-vaccinales, etc., le comité a pu prendre la mesure de la complexité d'une synthèse sur un sujet aussi discuté. Enfin, le site internet de la concertation a permis de recueillir plus de 10 000 contributions d'internautes qui ont été lues et analysées.

Des propositions à l'origine des nouvelles vaccinations obligatoires du nourrisson

En s'appuyant sur les connaissances scientifiques disponibles et les résultats de chaque étape de la concertation, les membres du comité ont eu à débattre pour faire émerger des pro-

positions d'une façon collégiale. L'idée n'était pas d'arriver à un accord parfait (des avis minoritaires figurent d'ailleurs en annexe du rapport), mais de porter une parole commune répondant à un même objectif : une meilleure protection des populations. Deux années après la remise du rapport du comité, la proposition la plus emblématique de ce processus reste celle de l'élargissement temporaire des obligations vaccinales du nourrisson, aujourd'hui appliquée en France. Onze vaccinations sont ainsi obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2018. Ces vaccinations sont exigibles pour l'entrée en collectivité pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018.

La concertation citoyenne sur la vaccination confirme que les pouvoirs publics disposent de nouveaux moyens permettant d'associer concrètement les citoyens à l'élaboration d'une politique de santé publique. Cette approche peut être complémentaire aux données apportées par la science. Le bénéfice est de faire émerger une voix citoyenne concertée, fruit d'un processus par lequel chaque participant transforme son opinion personnelle en un jugement raisonné et partagé. Ainsi, le jury de citoyens évoque concernant la vaccination « *un droit à la prévention individuelle, mais aussi un devoir de prévention collective.* » ■

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

[1] <http://concertation-vaccination.fr/rapport-du-comite-orientation>

Pour en savoir plus :

Site de la concertation citoyenne sur la vaccination. En ligne : www.concertation-vaccination.fr